

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE



République Française

SEANCE DU 06 AVRIL 2019



L'an deux mil dix-neuf, et le Samedi 06 Avril à 10 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur LACROCQ Michel, Maire.

RECU le
23 AVR. 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au conseil municipal : 7
- En exercice : 7
- Qui ont pris part à la délibération : 5

PRESENTS : LACROCQ Michel, DUMONTEIL Christian, ASO Eric, MESTRE André, ROUGIER Florian

ABSENT(S): BREHIN Lorène, BREHIN Pascal

POUVOIR : NEANT

Date de convocation : 01 Avril 2019

Secrétaire de séance : Mr ROUGIER Florian



Détail du vote	
Pour	5
Contre	0
Abstentions	0

DELIBERATION N° 2019/08

SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUTE-CORREZE VENTADOUR – PROJET SCOT

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) élaboré par le Syndicat Mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour.

Précise que ce dernier a été arrêté par délibération du comité syndical du pays de Haute-Corrèze Ventadour en date du 19 février 2019.

Propose de passer au vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré APPROUVE le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) tel que présenté.

FAIT ET DELIBERER LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS – AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES – POUR COPIE CONFORME, le 08 Avril 2019

Transmis le 08/04/2019
Affiché le 08/04/2019

LEMAIRE,

MICHEL LACROCQ